

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Orthez / Sainte-Suzanne

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Date limite du dépôt des dossiers le **15 janvier 2023**

subventions@mairie-orthez.fr



Service aux Associations

Marie-Florence PAULS
Hôtel de Ville - 1, Place d'Armes
64300 ORTHEZ
05 59 69 00 83



Commune d'Orthez/Sainte-Suzanne – Soutien à la Vie Associative

Ce dossier de demande de subvention vous est adressé dans un contexte marqué par les effets de l'inflation et plus particulièrement par l'explosion des prix des énergies.

La Ville d'Orthez est confrontée, comme l'ensemble des collectivités, à une augmentation sans précédent de ses dépenses d'énergie.

L'ampleur de cette augmentation prévisionnelle des prix de l'énergie (électricité, gaz) met en péril les équilibres budgétaires de la collectivité :

- les augmentations de gaz s'échelonnent de 83,47 % à 143,64 % en fonction des tarifs, soit un budget moyen supérieur à 2,5 fois celui de 2022,
- les prévisions d'augmentation des tarifs de l'électricité ne sont pas définitives mais laissent augurer une augmentation de 2,5 à 4 fois le prix 2022.

Concrètement, le montant des dépenses qui s'élevaient en 2021 à 438 K€ et à 540 K€ en prévisionnel 2022, sont estimées entre 1 253 K€ et 1 628 K€ en 2023.

Différentes mesures de sobriété énergétique sont à l'étude. Elles auront un impact direct pour l'ensemble des usagers et utilisateurs des équipements communaux, dont vous faites partie.

Ces mesures, déjà très impactantes, ne seront probablement pas suffisantes pour voter un budget à l'équilibre en 2023. Concrètement, cela signifie que l'augmentation des dépenses énergétiques aura une incidence directe sur notre capacité à financer le secteur associatif.

Dès lors, chacun doit contribuer, par des comportements vertueux et éco-responsables, à limiter l'impact de ces hausses tarifaires. Parallèlement, la commune va déployer des investissements qui contribueront également à diminuer les dépenses énergétiques des bâtiments.

Beaucoup d'incertitudes subsistent encore en matière de tarifs, d'aides de l'État ou de conditions météorologiques pour mesurer précisément les impacts de cette crise. Toutefois, Il est certain qu'elle aura des effets durables sur nos organisations et nos modes de fonctionnement.

Le maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON



Le maire-adjoint en charge
du sport et de la vie associative,
Jean-Pierre BOUNINE



Le projet pour lequel l'association sollicite une aide auprès de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne doit présenter un intérêt public local. Une collectivité territoriale ne peut subventionner l'action d'une association que si elle entre dans son champ de compétences et répond aux besoins de sa population.

Une subvention n'est jamais un dû. La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne prend la décision d'octroyer une subvention en fonction :

- de la cohérence du projet associatif avec la politique qu'elle entend mener,
- de l'intérêt du projet,
- du montant de la subvention demandée,
- du budget global de l'association ou du projet,
- de la situation financière de l'association,
- de la manière dont ont été réalisées les actions antérieurement subventionnées,
- des cofinancements dont bénéficie l'association,
- des crédits dont elle dispose.

La subvention octroyée doit être utilisée conformément à son objet. Le projet ou l'activité pour lesquels elle a été attribuée devront faire l'objet d'un bilan de fin d'opération qui doit être transmis à la commune. Si les sommes n'ont pas été affectées à l'objet pour lequel elles ont été versées, ou si certaines obligations conditionnelles de l'attribution de la subvention ne sont pas remplies, l'association est susceptible de devoir rembourser la subvention.

L'association bénéficiaire ne peut librement reverser une subvention à un tiers, pour tout ou partie. Les Fédérations ou unions d'associations ne dérogent pas à cette règle. Toutefois, le reversement est possible, uniquement dans le cas où il a été expressément autorisé par l'autorité qui a octroyé la subvention.

L'association devra faire apparaître dans son bilan comptable les contributions volontaires qu'elle perçoit. Elles correspondent aux bénévolats, aux dons en nature, aux abandons de frais et aux mises à disposition de moyens humains et matériels dont elle bénéficie.

Ce dossier de demande de subvention se compose de plusieurs feuillets qu'il conviendra de remplir avec le plus grand soin. La présentation de l'association, le bilan d'activité, le projet d'activité et les éléments budgétaires et financiers seront étudiés avec attention.

a) Quelques précisions concernant

- **La présentation de l'association :**

Elle est destinée à renseigner la collectivité sur l'administration de votre association, son activité, son champ d'action et son public.

- **Le bilan d'activité :**

À remplir même si l'action de l'année précédente était différente de celle qui sera présentée cette année.

- **Le projet d'activité :**

Cela concerne le projet global et/ou les activités pour lesquels vous sollicitez une subvention. Il convient d'être le plus précis possible afin que la collectivité puisse apprécier tout l'intérêt du projet.

- **Les éléments budgétaires et financiers :**

Ces éléments permettront d'appréhender la réalité financière de votre association et son besoin d'accompagnement financier. Les renseignements financiers qui vous sont demandés doivent être conformes aux documents budgétaires et financiers que vous établissez et adoptez lors de votre assemblée générale annuelle. A minima, les associations devront fournir le compte de résultat certifié, le budget prévisionnel, le rapport financier et l'attestation bancaire de situation des comptes.

b) Rappels importants

Une subvention publique est une aide financière, directe ou indirecte, consentie par une collectivité publique, de manière totalement discrétionnaire, pour un projet d'intérêt général initié et mené par l'association qui sollicite cette aide (association Loi 1901 à but non lucratif).

Une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la collectivité qui la verse. Pour des montants inférieurs, le choix est laissé à la collectivité d'établir ou non une convention de partenariat avec l'association précisant le cadre d'octroi de la subvention.

La demande de subvention ne pourra être prise en considération que lorsqu'elle sera dûment complétée et accompagnée de l'ensemble des documents précités. De plus, en vertu du décret du 30 octobre 1935, la collectivité se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires, voire de consulter sur place certains documents de l'association.

Contrat d'engagement républicain :

Toutes associations qui sollicitent l'octroi d'une subvention, auprès d'une autorité administrative, doit souscrire au contrat d'engagement républicain. Elles devront s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de la République (cf annexe).

Dans le cas contraire, la subvention devra être remboursée.

Le respect du contrat devient une condition pour l'obtention d'un agrément ou la reconnaissance d'utilité publique.

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations version modifiée (version en vigueur du 02 septembre 2021) art. 10-1 et art. 25-1.

Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (art. 12).

Informations RGPD :

Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire sont collectées et traitées dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces données sont conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou les supprimer en contactant le Délégué à la Protection des Données par mail à l'adresse suivante : dpo@lafibre64.fr

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Montant de la subvention sollicitée :

Détails :

Types	Montant
Fonctionnement	<input type="text"/>
Projet ou Manifestation	<input type="text"/>
Investissement	<input type="text"/>

a) Identité de l'association

NOM DE L'ASSOCIATION :

Date de création :

Identifiant Préfecture : W

N° SIRET :

Adresse du siège :

Mail :

Site internet :

Objet de l'association :

b) Membres du bureau

PRÉSIDENT(E)

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

COPRÉSIDENT(E) (si existant)

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

VICE-PRÉSIDENT(E) (si existant)

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

TRÉSORIER(E)

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

SECRÉTAIRE

Nom, prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

a) Les adhérents/licenciés

Nombre en 2022 :

Origine	Nombre	Age	Nombre	
			Femmes	Hommes
Orthez	<input type="text"/>	- de 20 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CCLO	<input type="text"/>	20 à 60 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hors CCLO	<input type="text"/>	+ de 60 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Montant(s) des cotisations :

b) L'emploi dans votre association

Votre association emploie-t-elle du personnel : oui non

Nombre de personnes employées :

Équivalent temps plein :

Informations complémentaires :

Bénévoles impliqués dans la gestion de l'association :

c) Éléments financiers

Aides perçues en 2022 :

Collectivités	Type d'aides	Montant
État		
Région		
Département		
CCLO		
Autres		

Aides perçues en 2023 (budget prévisionnel) :

Collectivités	Type d'aides	Montant
État		
Région		
Département		
CCLO		
Autres		

Comptabilité :

L'Association emploie-t-elle un comptable ? : oui non

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Tel :

Mail :

L'Association emploie-t-elle un commissaire aux comptes ? : oui non

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Indiquez les lieux ou les locaux dans lesquels se déroulent vos différentes activités de l'année (si vous utilisez des locaux mis à disposition par la commune d'Orthez, précisez lesquels) :

Observations : besoins, travaux, autres... :

Merci de bien vouloir décrire les projets spécifiques et/ou l'activité générale de votre association.

À préciser : vos partenaires, l'antériorité du projet, l'impact (pour les bénévoles, l'association et la commune), les éventuelles difficultés rencontrées, l'implication des bénévoles, niveau d'investissement financier, perspectives et le bilan financier.

Merci de bien vouloir décrire les projets spécifiques et/ou l'activité générale que votre association compte proposer en 2023.

À préciser : vos partenaires, l'antériorité du projet, l'impact (pour les bénévoles, l'association et la commune), le budget prévisionnel.

Je soussigné(e) (nom, prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association

✓ Certifie que l'association est régulièrement déclarée ; qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,

✓ Certifie la totalité des documents demandés,

✓ Certifie exactes et sincères les informations portées au présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,

✓ Sollicite une subvention de

✓ Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire de l'association, dont le RIB est joint au présent dossier.

Fait à , le

Signatures,

Président(e)
(nom, prénom)

Trésorier(e)
(nom, prénom)

Le dossier sera retourné **avant le vendredi 15 janvier 2023** par mail à l'adresse suivante : subventions@mairie-orthez.fr

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas instruit.

Les informations renseignées sont nécessaires à la bonne instruction de votre dossier. Les documents, ci-dessous sont à joindre impérativement à cette demande et à certifier conformes par le président de l'association (dispositions principalement prévues par le décret du 30 octobre 1935 et par les lois du 6 février 1992 et du 29 janvier 1993).

Pièces à fournir	Partie réservée à l'administration
En cas de 1^{ère} demande : <ul style="list-style-type: none"> ➤ une photocopie du récépissé de déclaration à la Préfecture. ➤ un exemplaire des statuts en vigueur. ➤ le numéro de SIRET. ➤ un RIB. ➤ une attestation bancaire de situation des comptes de moins de trois mois. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
En cas de 1^{ère} demande et de renouvellement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ le budget prévisionnel de l'année en cours. ➤ le compte de résultat de l'année antérieure. ➤ le rapport d'activité de l'année antérieure validé par l'assemblée générale. ➤ le rapport financier de l'année antérieure validé par l'assemblée générale. ➤ une attestation bancaire de situation des comptes de moins de trois mois. ➤ les comptes de résultats certifiés (pour les associations soumises à l'obligation de recourir à un commissaire aux comptes). ➤ en cas d'aides publiques d'un montant annuel supérieur à 153 000 € (toutes subventions et aides publiques confondues) : joindre les comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes. ➤ en cas d'aides publiques d'un montant annuel inférieur à 153 000 €, joindre les documents comptables du dernier exercice clos dûment signés et certifiés par le président de l'association. ➤ Pour les associations sportives et les associations subventionnées à plus de 23 000 €, joindre la grille tarifaire des cotisations des adhérents ou des licenciés. ➤ Le contrat d'engagement républicain ci-annexé. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
En cas de manifestation exceptionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ➤ un budget prévisionnel de la manifestation 	<input type="checkbox"/>

Partie réservée à l'administration – service instructeur

Complétude du dossier : oui non

Date de réception du dossier :

Pièces manquantes :

(Le document ci-dessous est un modèle, ne pas le compléter si vous fournissez vos documents comptables)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 - Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
61 - services extérieurs		État	
Locations			
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentaire		Communauté de communes	
62 - Autres services extérieurs		Communes	
Rémunérations intermédiaires honoraires		75 - Autres produits de gestion courante	
Publicité, publication		Cotisations	
Déplacements, missions		Dons - Mécénat	
Services bancaires, autres frais		Sponsors	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		76 - Produits financiers	
Charges sociales			
Autres charges du personnel			
65 - Autres charges des gestions courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières			
67 - charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotations aux amortissements et aux dotations			
Sous-total (A)		Sous-total (A)	
Résultat excédentaire (B)		Résultat déficitaire (B)	
TOTAL DES CHARGES (A+B)		TOTAL DES PRODUITS (A+B)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévole	
Mises à disposition gratuite des biens et des services		Prestations en nature	
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions		Total des contributions	



BILAN - MODÈLE

(Le document ci-dessous est un modèle, ne pas le compléter si vous fournissez vos documents comptables)

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
2 – Valeurs immobilières nettes		11 – Cumul résultat exercices précédents	
Immobilisations incorporelles		Solde créditeur	
Immobilisations corporelles		Solde débiteur	
Immobilisations financières			
3 - Stocks		12 – Résultats de l'exercice	
		Excédent	
		Déficit	
4 – Créances		15 - Provisions	
5 – Disponibilités		16 - Emprunts	
Caisse			
Banque			
CCP		42 – Dettes de l'association	
Placements en cours		46 – Factures, charges sociales	
Autres			
Total ACTIF		Total PASSIF	

(Le document ci-dessous est un modèle, ne pas le compléter si vous fournissez vos documents comptables)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 - Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
61 - services extérieurs		État	
Locations			
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentaire		Communauté de communes	
62 - Autres services extérieurs		Communes	
Rémunérations intermédiaires honoraires		75 - Autres produits de gestion courante	
Publicité, publication		Cotisations	
Déplacements, missions		Dons - Mécénat	
Services bancaires, autres frais		Sponsors	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		76 - Produits financiers	
Charges sociales			
Autres charges du personnel			
65 - Autres charges des gestions courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières			
67 - charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotations aux amortissements et aux dotations			
Sous-total (A)		Sous-total (A)	
Résultat excédentaire (B)		Résultat déficitaire (B)	
TOTAL DES CHARGES (A+B)		TOTAL DES PRODUITS (A+B)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévole	
Mises à disposition gratuite des biens et des services		Prestations en nature	
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions		Total des contributions	



Découvrez le site internet dédié
aux associations d'Orthez / Sainte-Suzanne :

www.associations-orthez.fr
subventions@mairie-orthez.fr



Date limite du dépôt des dossiers
de demande de subvention
le 15 janvier 2023